Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261117-2026-092-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



ANDREZIEUX-BOUTHEON l'envol

Numéro : 2026-092
Codification acte : 7.10

DELIBERATION

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2027 - Budget annexe « Parc des Forges »

Le 16 novembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER , Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Elena BALLANDRAS, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Eric LAGER à Monsieur Marcel JACOB.

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il explique qu'il est la première étape du cycle budgétaire annuel et s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

Il indique que le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal du 14 décembre prochain, lors de laquelle les budgets primitifs 2027 seront soumis au vote.

Monsieur le Maire précise qu'un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Ledit rapport été transmis à l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante lors de l'envoi de la note de synthèse.

Il ajoute qu'outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget annexe « Parc des Forges » de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2027, au Conseil municipal du 16 novembre 2026.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 novembre 2026

Le Maire,
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON
MAIRIE
42160 LOIRE

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

ANDREZIEUX-BOUTHEON
MAIRIE
42160 LOIRE